

## CALENDRIER

Lundi 28 et mardi 29 juin	Brevet des Collèges
Du lundi 28 juin au vendredi 2 juillet	Stages EPS des 5 <sup>èmes</sup> et 4 <sup>èmes</sup>
Mardi 29 juin	Accueil des futurs 6 <sup>ème</sup> à partir de 14h
Mardi 29 juin	Conseils de classe des 5 <sup>èmes</sup>
Jeudi 1 <sup>er</sup> juillet	Conseils de classe des 6 <sup>èmes</sup>
Jeudi 1 <sup>er</sup> et vendredi 2 juillet	Sorties des 6 <sup>èmes</sup>
Lundi 21 juin au vendredi 2 juillet	Grand oral des Terminales et oraux de français des Premières
Vendredi 2 juillet	Libération des classes après les cours

*« Lui, il faut qu'il grandisse ; et moi, que je diminue. »*

Saint Jean-Baptiste (*Evangelie selon saint Jean 3, 30*)

## Infos générales

### Lettre de rentrée pour les élèves inscrits à la prochaine rentrée

Votre enfant est inscrit à Notre Dame à la prochaine rentrée, vous avez donc été destinataire de la lettre de rentrée. Merci de rapporter les documents ci-après complétés et signés pour le jour de la rentrée :

- la fiche de renseignements
- la fiche médicale
- les signatures témoins
- le talon-réponse de l'APEL
- uniquement pour les Secondes : la charte d'engagement lycées 4.0 en 2 exemplaires

Ces documents sont également téléchargeables sur notre site : [notredame67.com](http://notredame67.com)

### Tenue vestimentaire : Rappel

Conformément au Règlement intérieur, les élèves se doivent de porter une tenue vestimentaire en adéquation avec l'ambiance de travail qui doit régner à l'intérieur de l'établissement jusqu'à la fin des cours.

## Spécial Collège

### Convocations pour le brevet - Rappel

Les convocations distribuées doivent être conservées soigneusement. Aucun duplicata ne peut être fourni. La présentation de la convocation en bon état et d'une pièce d'identité en cours de validité est obligatoire à l'entrée en salle pour chaque épreuve. Le numéro de candidat indiqué sur la convocation sera nécessaire pour accéder aux résultats et ne pourra pas être communiqué par l'établissement. L'établissement ne pourra pas non plus communiquer les notes de l'examen sans ce numéro propre à chaque candidat. Il est recommandé de bien conserver la convocation après les épreuves, de la scanner ou de la prendre en photo.